



MESSER FRANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital Social: 262.959.840 Francs
Siège social : 84 rue Charles Michels
93206 SAINT DENIS
RCS BOBIGNY B 300 560 588



J. L. 2011

- 9 AVR. 1998

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 19 MARS 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le dix neuf mars, à neuf heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents:

- Monsieur Holger SCHWENCKE, Président du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Jean-Pierre FROMAGE, Vice-Président du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Winfrid SCHMIDT, membre du Conseil de Surveillance;
- Monsieur Rémi MAGNIERE, membre du Conseil de Surveillance.

Assistent également à la réunion:

- Madame Chantal LE GALL, Délégué du Comité d'Entreprise;
- Monsieur Stefan MESSER, Président du Directoire;
- Monsieur Jean Claude ZIMMER, membre du Directoire;
- Monsieur Alain AGUETTAZ, Directeur Administratif et Financier;
- Monsieur James HENNEQUIN, Directeur Applications-Ingénierie;
- Monsieur Adolf WALTH, Directeur Commercial.

Monsieur Sylvain ROJZEN, Commissaire aux Comptes et Monsieur Jean Michel BOUTTES, Délégué du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la totalité de ses membres et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau Directoire;
- Nomination du Président du Directoire;
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997, ainsi que du rapport du Directoire afférent à cet exercice;
- Questions diverses.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTOIRE

Le Président informe le Conseil que Monsieur Stefan MESSER entend renoncer à ses fonctions de Président et membre du Directoire, des responsabilités de direction générale lui ayant été confiées au sein de la société-mère, la société MESSER GRIESHEIM GmbH.

Puis, le Président expose au Conseil que, Monsieur Jean Claude ZIMMER, ayant pris acte de la démission de Monsieur Stefan MESSER, entend également renoncer à son mandat de membre du Directoire, à l'effet que le Conseil puisse désigner un nouveau Directoire, constituant une équipe totalement cohérente et homogène.

Puis, le Président demande au Conseil de nommer un nouveau Directoire. Il présente les candidatures de :

- Monsieur James HENNEQUIN
demeurant 65bis, rue du Général de Gaulle, 77410 ANNET SUR MARNE;
- Monsieur Adolf WALTH
demeurant 9, rue Pasteur, 92210 SAINT CLOUD;
- Monsieur Jean Claude ZIMMER
demeurant 3, avenue Hoche, 95250 BEAUCHAMP.

Enfin, le Président offre la parole aux membres du Conseil.

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, le Conseil, à l'unanimité, nomme James HENNEQUIN, Adolf WALTH et Jean Claude ZIMMER en qualité de membres du Directoire pour une durée de quatre ans.

Messieurs James HENNEQUIN, Adolf WALTH et Jean Claude ZIMMER ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées, ayant précisé qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi.

NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Président demande au Conseil de nommer le Président du Directoire. Il propose la candidature de Monsieur Adolf WALTH.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Adolf WALTH en qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Adolf WALTH a déclaré par avance accepter ses fonctions si elles venaient à lui être confiées.

REMUNERATION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil décide à l'unanimité que Monsieur Adolf WALTH, Président du Directoire, percevra une rémunération forfaitaire annuelle brute égale à 750.000 (sept cent cinquante mille) francs, versée en 12 (douze) mensualités égales à 62.500 (soixante deux mille cinq cents) francs.

A cette rémunération pourra s'ajouter un bonus d'un montant brut de 227.500 (deux cent vingt sept mille cinq cent) francs en cas d'atteinte à hauteur de 100 % des objectifs individuels et globaux, définis dans un plan d'objectifs établi annuellement. Chaque objectif, contenu dans ledit plan, correspond à un nombre de points déterminé, chaque point étant évalué à un montant de 650 (six cent cinquante) francs.

Le mode de calcul du bonus est le suivant :

- En cas d'atteinte de la totalité des objectifs globaux concernant le résultat avant impôts et le chiffre d'affaires, ainsi que des objectifs individuels, le Président du Directoire pourrait percevoir 100 % du bonus défini ci-dessus.

- Au cas où le résultat avant impôts et le chiffre d'affaires seraient supérieurs aux objectifs définis dans le plan, mais que tous les objectifs individuels ne seraient pas atteints, le bonus pourrait atteindre un maximum de 525 points (soit la prime d'objectif à 150 %).
- Au cas où le résultat avant impôts et le chiffre d'affaires seraient supérieurs aux objectifs définis dans le plan, et que tous les objectifs individuels seraient atteints, le montant du bonus serait illimité.

Enfin, le Président du Directoire pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Après avoir fixé la rémunération du Président du Directoire, le Conseil, à l'unanimité, décide que Messieurs James HENNEQUIN et Jean Claude ZIMMER ne percevront pas de rémunération pour l'accomplissement de leurs mandats de membres du Directoire.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

Le Président rappelle que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance, dans les délais prescrits par la Loi, les comptes annuels et le rapport de gestion établi sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Il précise que le Directoire a également transmis au Conseil le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle que le Directoire propose de réunir le 25 mai 1998.

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et du rapport de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes, ainsi que le rapport de gestion qui lui ont été présentés par le Directoire.


Il approuve également l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et le texte des projets de résolutions qui lui seront soumis.

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale.

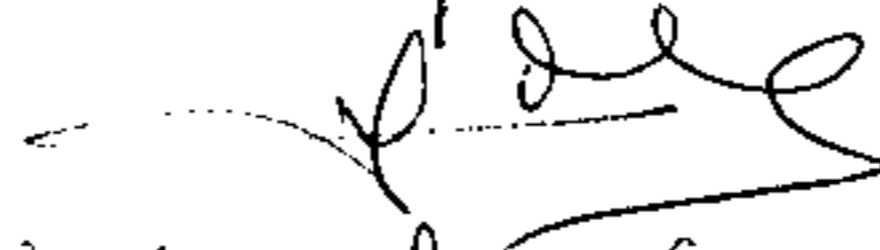
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

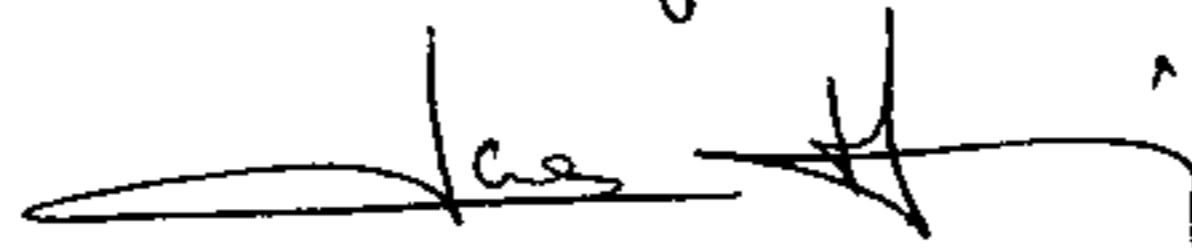
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.


LE PRÉSIDENT


UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire


Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire



Bon pour acceptation des fonctions de membre
et président du Directoire

